

Convoqué par courriel, le 17 juin 2015, le conseil de communauté s'est réuni à COMBRIT, Espace sportif de Croas Ver, sous la présidence de M. Raynald TANTER, le

**JEUDI 25 JUIN 2015 à 18 H 30**

Le Président fait procéder à l'appel :

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY, et M. YVE
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	M. COIC
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mmes RAPHALEN et ZAMUNER
PENMARC'H	M. BUREL, Mme LE PAPE, MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. JULLIEN et LE MOIGNE
PLOMEUR	M. ANDRO
PONT-L'ABBE	Mme CAOUDAL, MM. COUIC, LE DOARE et MAVIC
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET, Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER et Mme TANNEAU Nathalie
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme TANNEAU Isabelle

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. JOUSSEAUME (ILE TUDY) à M. COIC ; M. BOUGUEON (PENMARC'H) à M. MAVIC (PONT-L'ABBE) ; Mme DUPONT (PENMARC'H) à M. BUREL ; Mme CALVEZ (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme RAPHALEN (LOCTUDY) ; M. LE LOC'H (PLOBANNALEC LESCONIL) à M. JULLIEN ; M. CREDOU (PLOMEUR) à M. ANDRO ; M. GARREC (PLOMEUR) à Mme ZAMUNER (LOCTUDY) ; Mme GOUZIEN (PLOMEUR) à Mme CAOUDAL (PONT L'ABBE) ; Mme BARANGER (PONT L'ABBE) à M. TANNEAU (GUILVINEC) ; Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à Mme TANNEAU (TREFFIAGAT) ; Mme TINCQ (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE

Absent excusé :

M. MARTIN (PONT-L'ABBE)

Assistent également à la réunion :

Mmes LE GAL, LAURENT, MM. DUBOURG et PIMENTEL

Les représentants de la presse locale.

M. TANTER propose la désignation de Mme Liliane TANGUY en qualité de secrétaire de séance. Accord du conseil.

Le Président constate qu'avec 33 présents, le quorum est atteint. Avec 11 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 44.

En préambule, le Président rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, dans cette même salle, l'on procédait à l'élection du bureau communautaire et qu'il devenait Président. Il se souvient des propos tenus sur le cumul de ses mandats. « Il est vrai que, jusqu'aux élections départementales de mars dernier, ça n'a pas été facile. Mais on ne peut pas dire que je n'ai pas été présent, que je n'ai pas respecté mes engagements. J'avais promis que j'abandonnerai mon mandat au conseil général. J'ai tenu cette promesse. Depuis j'ai rendu le tablier de la SAFI il y a quelques semaines et, il y a une semaine, celui de Président d'Habitat 29. Pour autant, l'agenda n'en est pas moins chargé ; Je continue à donner de mon énergie et de mon temps car les enjeux sont toujours forts, je pense notamment au volet économique, le plus important. Je ne ferai pas l'économie de ma personne, je serai là. Là pour évoquer la loi NOTre, pour tenir nos engagements avec nos partenaires et voisins. C'est un travail qu'il reste à poursuivre »

Le Président précise qu'il a par ailleurs prévu une restitution des travaux entrepris par la collectivité durant l'année écoulée où seront invités l'ensemble des conseillers municipaux, le 2 juillet au Triskell. Il souhaite la participation du plus grand nombre.

Il rappelle en outre la rénovation de la déchetterie de Kerbénoen dont les travaux se sont achevés et qu'il vient d'inaugurer, « travaux dont le résultat est à la hauteur du travail de nos employés mais aussi pour nos utilisateurs ». Il s'en suivra un projet de rénovation de la 3<sup>ème</sup> déchetterie à Lézinadou.

M. TANTER explique qu'il a salué le départ de Mme ROBINO, trésorière, et souhaité la bienvenue à son remplaçant, M. GOURVENNEC, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à la Communauté de communes en présence des DGS, maires et comptables des mairies « C'était plutôt sympathique ».

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président demande s'il y a des observations concernant les 2 derniers comptes-rendus ; Il n'y a pas d'observations. Les comptes-rendus des séances du 26 mars 2015 et 28 mai 2015 sont donc considérés comme adoptés.

M. TANTER propose à l'assemblée le retrait du point sur le projet d'un syndicat mixte fermé d'abattage du Finistère. Il rappelle que ce dossier vient d'être évoqué en Bureau communautaire et qu'il existe beaucoup d'incertitudes.

Il explique que s'il y a maintien du délai de consultation des collectivités par le Préfet, un conseil extraordinaire sera alors convoqué courant de l'été car il faudrait se prononcer avant fin août.

M. TANTER laisse la parole à M. MAVIC « qui a la lourde tâche de présenter le rapport annuel sur l'eau ».

### Rapport annuel sur l'EAU

Une synthèse sous forme d'un diaporama est présentée à l'assemblée. Monsieur MAVIC en assure la présentation synthétique (document en annexe).

Mme CAUDAL prend le relais pour la présentation des points relatifs aux dégrèvements pour fuites d'eau, Fonds Solidarités Eau et soutien à l'achat de récupérateurs d'eau.

La vice-Présidente tient à rappeler que la SAUR applique aujourd'hui la Loi Brottes qui permet aux usagers de conserver l'accès à l'eau même en cas de facture impayée mais pose un limiteur de débit.

Elle explique que même s'il n'y a plus de coupure d'eau, la dette continue à courir et est majorée du montant de l'installation du limiteur.

La vice-Présidente tient également à rappeler le partenariat avec le CDAS, qui met en place des ateliers pour apprendre à réduire sa facture d'eau. Mme CAUDAL insiste sur l'importance de la prévention.

Pour conclure sur le rapport eau, M. MAVIC rappelle que la consommation moyenne d'eau par an est passée de 95 m<sup>3</sup> en 1998 à 75 m<sup>3</sup> en 2014. Il fait remarquer que l'effort quant aux usages de l'eau des uns et des autres, la communication et les politiques qui ont été menées par la collectivité pour sensibiliser à l'économie de l'eau ont payées dans le temps. Il s'en félicite.

***M. TANTER rappelle que ce point n'appelle pas de vote, c'est une information au conseil.***

### **Dispositif d'aide à l'accession dans l'ancien avec travaux "Osez investir dans un logement à rénover"**

M. GAONAC'H présente le dispositif destiné aux jeunes ménages primo-accédants modestes souhaitant acquérir et rénover un bien.

Il précise qu'une campagne de communication sera lancée en septembre et qu'il est prévu de mettre en place des permanences à compter du 1<sup>er</sup> septembre, rue Charles le BASTARD avec l'ADIL et l'Espace Info-Energie pour des conseils techniques et juridiques.

Le vice-Président rappelle les critères d'éligibilité et conditions d'attribution des aides. « Si la condition sine qua non est l'occupation pendant au moins sept ans, c'est pour éviter la spéculation foncière », précise M. GAONAC'H. « Dans le Finistère, un logement est, en moyenne, gardé neuf ans ».

Le vice-Président tient également à insister sur l'importance de l'économie d'énergie. Il indique que les aides sont comprises soit de 2 000 soit de 5 000 € : 2 000 € si les travaux de rénovation permettent d'atteindre une consommation inférieure à 150 kWh/m<sup>2</sup> mais représentent moins de 25 % d'économie d'énergie et 5 000 € s'ils permettent d'en réaliser au moins 25 %.

Pour M. YVÉ, « il y a de grosses différences. Pour gagner 25 % d'énergie dans une maison datant d'avant 1970, il suffit d'isoler le plafond alors que dans des maisons post 1975, il faut réaliser davantage de travaux. La manne est plus importante pour le plus énergivore que pour le plus vertueux. »

M. GAONAC'H répond qu'il s'agit d'un seuil admis par rapport aux aides nationales et que les aides sont cumulables avec celles de l'Etat et de l'ANAH (pour les personnes correspondant aux plafonds de ressources). « C'est un effet de levier que l'on veut développer ».

Le Président confirme que pour certaines rénovations lourdes qui peuvent être aidées par l'Etat et l'ANAH, il est évident qu'il ne faut pas se limiter aux premiers 25 % de gain énergétique. L'objectif est que les logements acquis et rénovés offrent de bonnes performances thermiques. Sur la base des simulations réalisées par l'Espace Info Energie, les ménages seront incités et conseillés pour faire des travaux importants pour diminuer leur consommation énergétique.

Par ailleurs, pour optimiser la capacité de remboursement, les banques demandent également aux acquéreurs d'aller au maximum d'économie d'énergie au niveau de leur budget. Quand il y a un tel financement, il y a aussi une approche globale des financeurs. Les échanges préalables avec l'ADIL et l'Espace-Info-Energie sont là pour les accompagner dans leurs projets.

Le Président rappelle que ces incitations financières ne sont pas que des effets aubaines mais aussi pour permettre la reconquête des centres bourg et inciter des jeunes à s'installer en les accompagnant et en les aidant.

M. LE DOARE demande qui a fixé le montant de 150 000 €. Pour lui, il est difficile de trouver sur le marché un bien à 130 000 Euros net vendeur après avoir enlevé les frais de négociation et de notaire.

M. GAONAC'H propose de dresser un bilan au bout de la 1<sup>ère</sup> année et si nécessaire de rehausser le montant de l'acquisition. Toutefois il remarque que ce seuil a été fixé après expertise du marché de l'habitat ancien nécessitant des travaux et que ce seuil semble actuellement cohérent.

Le vice-Président rappelle qu'il s'agit avant tout d'un dispositif qui incite les jeunes à oser investir, dans l'ancien avec travaux et en Pays Bigouden.

***Le conseil, à l'unanimité valide le dispositif "Osez investir dans un logement à rénover".***

## Contribution au FSL

M. GAONAC'H donne lecture du rapport et demande s'il y a des questions.

Il est confirmé à Mme BUANNIC que la contribution prévue par l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement viendra abonder les aides et l'accompagnement social lié au logement du Conseil Départemental.

***Accord à l'unanimité pour:***

- ***approuver la convention d'adhésion 2015-2017 au Fonds de Solidarité Logement, jointe en annexe au rapport ;***
- ***autoriser le Président à signer la convention d'adhésion 2015-2017 ;***
- ***déléguer au Bureau communautaire le suivi de l'action.***

## Modification des statuts de la communauté de communes

M. GAONAC'H présente les deux propositions de modifications statutaires et demande s'il y a des observations.

M. LE DOARE s'étonne d'une compétence communautaire en matière de haut débit, pensant que cela relève du SDEF. Il est précisé le rôle de chacun : la desserte en haut débit est une compétence communautaire ; l'EPCI a confié sa compétence à Mégalis (syndicat mixte régional) dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit ; Mégalis assure donc une maîtrise d'ouvrage déléguée ; le SDEF 29 assure la maîtrise d'œuvre dans le Finistère et les travaux de montée en débit ont été confiés par le biais d'un appel d'offres à Orange.

M. MAVIC concède qu'il est très difficile de se retrouver entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage dans ce dossier. Il lui semblerait intéressant de faire un point sur ce dossier à la rentrée. Pour le vice-Président, il est important de donner un signe pour avancer.

Le Président est d'avis que ce n'est pas toujours très lisible et dit être d'accord pour un suivi plus approfondi de ce dossier.

Le Président donne l'exemple d'un camping sur Plobannaec-Lesconil qui a réussi à amener le haut débit sur site pour répondre aux besoins de nombreux vacanciers possédant des tablettes.

Pour Mme ZAMUNER cela pose globalement un problème de solidarité, puisque l'inscription de la collectivité dans un plan régional était dans ce sens d'une solidarité à l'échelle de toute la Bretagne. Elle se demande si chaque commune doit intervenir de son côté et passer par un opérateur ou continuer d'être solidaire.

Le Maire de LOCTUDY souhaite que soit fait un geste fort vis-à-vis de Mégalis pour avoir des réponses. Mme ZAMUNER s'interroge sur le nombre d'année de retard.

Pour Claire LE GAL, il pourrait s'agir de 18 mois sur la desserte en fibre des premières zones retenues, qui relèvent de la phase 2. Par contre, les travaux sont finis sur deux zones pour les montées en débit et la mise en service des deux autres est prévue au cours de l'été.

Mme ZAMUNER souhaiterait avoir des réponses avant la préparation des budgets 2016.

Le Président acquiesce.

A l'interrogation de Mme BUANNIC sur l'orientation des administrés concernant le PLH, le vice-Président lui conseille de les diriger vers les services de la Communauté de communes, rue Charles le Bastard où se tiendront les permanences de l'ADIL et de l'Espace Info Energie.

M. GAONAC'H précise qu'une campagne de communication est prévue en septembre avec une conférence de presse programmée le 21 août.

**M. GAONAC'H met au vote. Les deux modifications statutaires sont adoptées à l'unanimité. La délibération sera notifiée aux communes pour délibérer à leur tour dans un délai de trois mois.**

Départ de M. MOREL portant le nombre de votants à 43.

### Fonds de concours pour l'électrification

Le Président précise les modalités des fonds de concours pour l'électrification et rappelle qu'il s'agit d'une régularisation sur les programmes 2012 et 2013. Il met au vote.

***Accord à l'unanimité pour la validation des fonds de concours présentés au rapport préparatoire.***

### Musée de la Préhistoire

Après présentation du rapport, le Président précise que ce dossier a été évoqué en Bureau et que le délai de 6 mois va permettre de « booster » les différents interlocuteurs pour se positionner sur la gestion du Musée.

A la question de M. DREAU sur le nombre de visiteurs et sur les finances, M. TANTER répond que 6 000 entrées ont été enregistrées et que les recettes équilibrent les dépenses si l'on maintient à peu près le nombre de visiteurs.

Il tient néanmoins à rappeler le mauvais état du bâtiment et qu'il a alerté l'Université sur l'inexistence de sanitaires.

***Accord à l'unanimité pour valider un avenant de six mois à la convention actuelle.***

### Aménagement routier de l'accès à la ZA de Prat Gouzien

M. CHEVRIER est le rapporteur de ce point. Un plan de situation est présenté à l'assemblée.

Concernant l'acquisition de la parcelle de 8 878 m<sup>2</sup>, le vice-Président explique l'intérêt de faire des réserves foncières d'autant que cette zone est déjà classée en zone Ui au PLU de la commune permettant d'ores et déjà d'envisager une extension de la future zone d'activité.

Le vice-Président demande s'il y a des questions.

***Le conseil, à l'unanimité, valide les acquisitions foncières au prix de 9 €/m<sup>2</sup> HT et désigne Maître STEPHAN, notaire à PONT L'ABBE, pour établir les actes nécessaires.***

### Décisions modificatives

#### Budget principal :

En l'absence de M. JOUSSEAUME, vice-Président délégué aux finances, M. TANTER explique les modifications envisagées et rappelle que le total de la décision modificative n° 1 s'équilibre à 1 000 € en section de fonctionnement et à 147 911.50 € en section d'investissement. Pour plus de détails, il invite l'assemblée à se référer aux annexes du rapport et met au vote.

***Accord à l'unanimité.***

Budget annexe du portage de repas :

Après lecture des modifications au budget annexe du portage de repas, Mme CAUDAL met au vote.

**Le conseil, par 40 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. LE DOARE, M. LE DREAU, Mme TINCQ) valide la décision modificative** qui s'équilibre à - 1 200 € en section de fonctionnement et à 3 500 € en section d'investissement.

Budget annexe Electrification :

Après avoir présenté la décision modificative permettant le règlement d'une facture de solde du programme de 2011 de 1 300 €, le Président met au vote.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

### Durée des amortissements - compléments

M. TANTER donne lecture du rapport préparatoire et demande s'il y a des observations.

**Le conseil, à l'unanimité valide les propositions de durée d'amortissement présentées.**

### Représentation au collège Paul Langevin

**Le conseil à l'unanimité, désigne Mme Danielle BOURHIS pour représenter la CCPBS au Conseil d'Administration du collège Paul Langevin du GUILVINEC en remplacement de Nathalie TANNEAU élue au Conseil Départemental.**

### Motion pour le refus des bois tropicaux

M. JULLIEN explique que la collectivité a été sollicitée par l'association « Peuples des Forêts primaires » pour voter la motion présentée au rapport.

Le vice-Président en donne lecture et met au vote.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

L'ordre du jour est épuisé. Le Président précise qu'afin de respecter la périodicité des conseils, la prochaine séance se tiendra en septembre.

Il souhaite à l'assemblée de bonnes vacances même s'il a conscience que les élus sont souvent sollicités par les associations pour les activités saisonnières sur leur territoire. « Bonne saison estivale et que notre économie en profite pleinement ! ».

La séance est levée à 20 H 00.

La secrétaire de séance,

**Liliane TANGUY**



Le Président,

**Raynald TANTER**

